**ABI**
Société à responsabilité limitée à associé unique
Au capital de 2 000 Euros
Siège social : 58 rue Damesme
75013 pARIS

R.C.S PPARIS en cours

---

# ACTE DE NOMINATION DU GERANT

# DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 29 JANVIER 2024

Le Vingt-Neuf Janvier Deux Mille Vingt Quatre, à Dix heures,
au siège social de la société sis 58 rue Damesme 75013 PARIS,
Monsieur Michal Dariusz PRZYGODZKI,

Propriétaire de la totalité des Deux cents (200) parts sociales de dix euros (10 €) composant le capital social de la SARL à associé unique ABI.

A pris les décisions portant sur les points suivants :

## RÉSOLUTION I : NOMINATION DU GÉRANT

L'associé unique nomme en qualité de gérant de la société Monsieur Michal Dariusz PRZYGODZKI, né le 11 février 1976 à Krakow en Pologne, de nationalité polonaise, demeurant 1 avenue de Marseillan 34120 CASTELNAU DE GUERS, pour une durée illimitée.

L'entrée en fonction ne sera effective qu'à partir du jour où la société aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés.

L'intéressé déclare accepter les fonctions de gérant qui viennent de lui être confiées.

Il affirme n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

**RÉSOLUTION II : RÉMUNÉRATION DU GÉRANT**

L'associé unique de la société décide de verser une rémunération nette d'environ 1800 € par mois pour ses fonctions de Gérant de la société à partir de mois de Février 2024.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

**Michal Dariusz PRZYGODZKI**
Associé unique

« Bon pour acceptation des fonctions de Gérant »

Bon pour acceptation des fonctions de Gérant

M. Dar Przygo